

Le Parlement jurassien enchaîne les décisions importantes

Cette fin d'année 2024 est marquée par un grand nombre de décisions qui doivent être tranchées par le Parlement jurassien. Le législatif cantonal (qui comptera sept députés de Moutier dès 2026) enchaîne en effet l'examen de plusieurs dossiers d'importance qui toucheront au quotidien des Prévôtoises et Prévôtois. Tour d'horizon.

Le Parlement jurassien est un pouvoir totalement indépendant du Gouvernement. Le premier légifère et le deuxième exécute. Dans le cadre du transfert de la ville de Moutier, on a beaucoup vu et entendu les membres du Gouvernement jurassien s'exprimer, en premier desquels les représentants de la Délégation aux affaires jurassiennes, présidée par la ministre Nathalie Barthoulot.

Cela étant dit, c'est bien au Parlement de définir avec précision le contenu des textes de loi qui encadrent l'accueil de Moutier dans le République et Canton du Jura. Et en cette fin d'année, les décisions importantes s'enchaînent. En effet, depuis l'acceptation du Concordat par la population des deux cantons le 22 septembre dernier, pas une séance du Parlement jurassien n'échappe au dossier de l'accueil Moutier.

Le guichet unique s'approche de Moutier

Le 20 novembre dernier, le législatif cantonal a ainsi validé, en première lecture, les actes légaux en lien avec la création du guichet unique. Des informations précises quant à sa localisation et à son organisation vont pouvoir être données début 2025. Ce dossier d'implantation, mené par la chancellerie d'Etat en collaboration avec la Municipalité, fera office de projet pilote au niveau cantonal avec comme objectif de déployer les prestations de l'Etat de façon centralisée et, donc, avec efficacité et efficacité.

Autre décision importante du Parlement, la modification de la loi sur le personnel de l'Etat (LPer) a également été ratifiée. Ce texte fixe le cadre de la reprise des postes cantonaux mais aussi des postes communaux qui

seront cantonalisés. En résumé, cette loi met en œuvre les engagements du Gouvernement jurassien lors des deux campagnes de 2017 et 2021.

Se donner de l'air dans un cadre financier transitoire

Enfin, le Parlement jurassien a également accepté, en première lecture, la modification constitutionnelle permettant de déroger, de façon transitoire, au mécanisme de frein à l'endettement. Ce dispositif doit permettre d'accueillir Moutier dans les meilleures conditions possibles. Là aussi, le peuple aura le dernier mot en 2025, puisqu'il s'agit d'une modification de la Constitution.

Patrick Cerf
Chef de projet

« Transfert de Moutier dans le Jura »



Le dossier de Moutier occupe passablement les 60 députés jurassiens en cette fin d'année 2024.

Le Conseil municipal a suivi avec une attention toute particulière le scrutin cantonal du 24 novembre dernier. Pour rappel, le peuple jurassien devait ratifier la modification constitutionnelle en lien avec la création d'un quatrième district. Près de 82% des Juras-siennes et Jurassiens ont ainsi plébiscité la création d'un district de Moutier. Toutes les communes en ont accepté le principe. Cette nouvelle marque d'attachement de la population jurassienne au transfert de Moutier est un signal fort. Cela illustre à quel point le projet « Moutier dans le Jura » est proche de se concrétiser. Reste encore la validation de la modification territoriale par l'Assemblée fédérale, en principe au printemps prochain, qui ne devrait constituer qu'une simple formalité.